

Séance du 23 Mai 1939.

L'an mil neuf cent trente-neuf et le vingt-trois Mai à 8 heures,  
le Conseil Municipal de la ville de Montrejean, s'est réuni dans le lieu ordinaire de  
ses séances sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire

Étaient présents: M. M. Roger de Lassus, Bouche, Azum, Barone, Bayrat  
Birabent, Blanchart, Bondoumet, Castel, Dorbessan, Eschevère, Lédère, Treppejean,  
Suberbielle, Scithon, Vallet.

#### Acquisition d'une pompe

M. le Maire donne lecture d'une lettre-proposition qui lui a été adressée  
par la Maison Jeumont. Cette proposition ne concorde guère avec celle qui avait été  
faite précédemment. On devis de Jeumont porte l'achat de sa pompe à frs 98,50 plus  
certains suppléments, prix payable à 90 jours.

Devis de la maison Suber - Achat 8000<sup>f</sup>, rendu francs payable 1/3 à la  
commande, 1/3 à la livraison

Lecture est donnée d'une lettre de l'Ingénieur du Service des eaux  
d'Auch. donnant des références sur le fonctionnement de la pompe Schneider.  
Cette dernière maison propose l'envoi de sa pompe pour le prix de 12000 francs.

Une discussion s'élève et finalement le Maire invite les conseillers à émettre un vote  
secret.

Le vote a lieu et donne le résultat suivant:

Pour la pompe Schneider : 10 bulletins  
d° Jeumont : 3 bulletins  
d° 3 bulletins blancs.

Il est entendu qu'un rabais de 10% sera demandé à la Maison  
Schneider.

#### Cour de France cycliste

Les coureurs du Cour de France devant passer à Mon-  
trejean le mercredi 19 Juillet, le Directeur de l'Auto sollicite une sub-  
vention, un contrôle devant être créé dans notre ville. - Le Conseil vote la somme  
de cinq cents francs.

#### Reclamation M<sup>me</sup> Corin.

M<sup>me</sup> Corin, tenancière du cinéma se plaint de ne plus  
travailler depuis la création de la Halle au bétail pour des raisons que  
le conseil juge n'être pas fondées. Aussi décide-t-il ne pouvoir rendre en  
considération la réclamation.

#### Lettre Destacs.

M. Destacs demande l'autorisation de creuser deux ouvertures  
sur la façade du mur de son immeuble, côté rue St Barthélemy. Le conseil  
décide, voulant sauvegarder les droits de mitoyenneté de la commune, de lui  
accorder cette tolérance à titre précaire et révoicable.

#### Mutuels du travail

Le conseil accorde la subvention de 50 frs.

Ecoles -

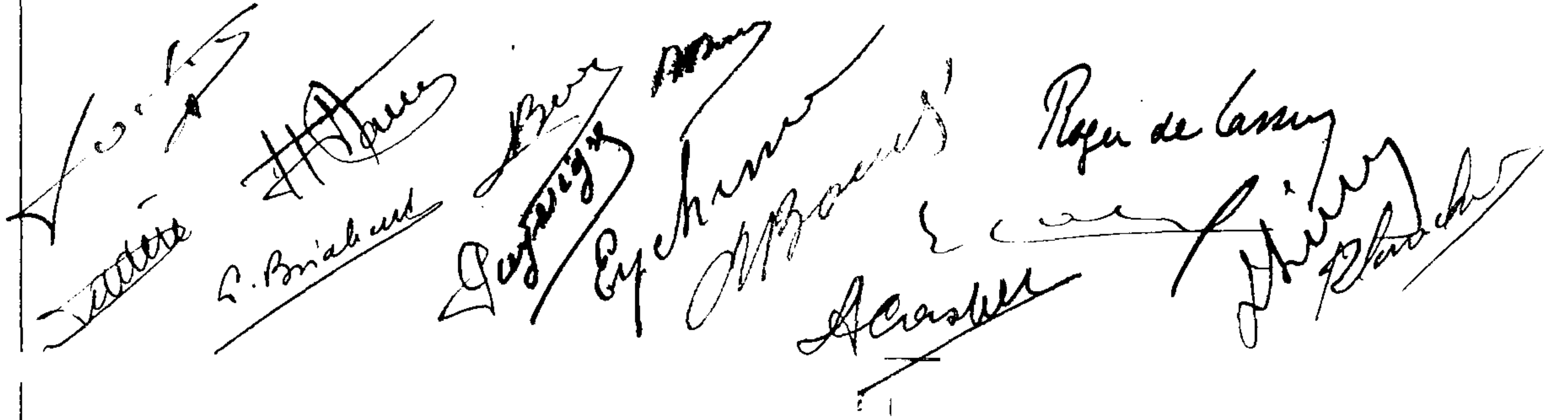
Une demande de subvention est faite à la commune pour achat de jeux éducatifs Instructor.

Le conseil décide d'attendre l'établissement du budget additionnel pour donner suite à cette demande.

Service des eaux - Naoutis

M. M. Barone, Ladère, Bychemme sont désignés pour se rendre au quartier Naoutis afin d'étudier les aménagements de la source qui doit alimenter le quartier.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.


  
 [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]